



Appartement en tres mauvais etat

Par **le fur madame**, le **27/09/2010 à 06:30**

Bonjour, rnje loue un appartement dans lequel tous les elements de cuisine sont pourris d humiditérnle lambris de la salle de bains s ecroute à compter du plafond et les murs lambrissés suivrontrnj ai payé 1500 E pour rentrer ici rnj ai deja réalisé pour mon compte toutes les peintures de l appartement qui etaient deplorables et tres sales 1500 E rnil y a eu ici des degats des eaux non traités rnl agence foncia est d accord sur tout ce que j ai constatérnon me dit que le propriétaire ne repond jamais à quoique ce soitrnque faire ?rnles degats des eaux anterieurs les elements moisiss et le lambris de la sdb provoque beaucoup d humiditérn pouvez vous m aider s il vous plait ?rnnaturellement je ne veux pas de service payantrnje ne me suis rendu compte de tout cela qu une fois dans les lieuxrnje vois parfois des bestioles surgir coté cuisine toilette sdb malgré toute la propreté que j ai faite menage etc etc rnmon etat de santé ne me permet plus d accepter cela rnpour un t2 je paie 450e par moisrnmais je compte mettre mes loyers sous sequestre rnm merci si vous m aidez et bien cordialemet à vous rne le fur

Par **fabienne034**, le **27/09/2010 à 11:04**

bonjour, rnrnle bailleur vous doit le clôt et le couvert rnrnil doit lutter contre l'humidité, rnrnpour tout savoir sur le bail d'habitation: rnrn <http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

Par **mimi493**, le **27/09/2010 à 13:56**

Il vous est interdit de mettre les loyers sous séquestre sans autorisation d'un juge. Faites-le, et

vous aurez une procédure pour non-paiement des loyers avec les frais qui vont avec.
Faites une LRAR de mise en demeure de faire les travaux au bailleur et une autre à l'agence, détaillant les problèmes et que faute de quoi vous vous adresserez au tribunal d'instance.

Par le fur madame, le **27/09/2010 à 14:46**

merci de votre réponse
je vais naturellement profiter de ces conseils
cordialement à vous